

# CASE NEWS

UN PROJET FINANCÉ PAR L'UE ET MIS EN ŒUVRE  
PAR LA CEAC

HIVER 2019

## »» ÉDITO

### CASE I se poursuit, CASE II se prépare déjà

Le 1<sup>er</sup> novembre 2019, le Projet CASE – ou CASE I, comme on l'appelle désormais – a entamé sa cinquième et dernière année. Le Projet s'achèvera le 30 avril 2020, conformément à l'amendement introduit au dernier trimestre 2018 et qui prévoyait une extension de six mois du contrat.

La quatrième année du Projet (novembre 2018 – octobre 2019) a été la plus active à ce jour, avec 34 activités opérationnelles qui ont bénéficié soit à un État partenaire spécifique (activités mises en œuvre au niveau national), soit à deux ou trois simultanément (activités menées dans un cadre sous-régional). Ce volume représente une augmentation de 54 % par rapport à l'année précédente. En conséquence, 11 États supplémentaires sont devenus partenaires du Projet au niveau de ses activités opérationnelles.

Dans le même temps, le contrat relatif au Projet CASE II est entré en vigueur le 29 novembre 2019. L'objectif de l'actuel Projet CASE pour la période restante est de continuer à fournir un soutien technique sur site aux États partenaires dans tous les domaines qu'il couvre. Outre le fait d'apporter une réponse aux priorités en matière de sûreté dans un certain



nombre d'États, les derniers mois du Projet CASE I serviront également à lancer des activités (nouvelles ou profondément revues) appelées à être des composantes essentielles du Projet CASE II. Deux exemples sont présentés dans le présent numéro. Le premier concerne la nouvelle formation sur les opérations aéroportuaires, qui a été validée à

l'issue d'un cours pilote dispensé en octobre 2019 à Brazzaville. Le deuxième porte sur la participation d'auditeurs nationaux des États partenaires aux activités de contrôle qualité conduites par les États membres de la CEAC dans le cadre de leurs propres programmes nationaux, avec des auditeurs du Cap-Vert au Portugal en novembre 2019. ●



### »» Nouvelle activité du Projet CASE : familiari- sation avec les opérations aéroportuaires

Brazzaville,  
21-23 octobre 2019



Lors de la 5<sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage du Projet CASE (Bruxelles, 13 juin 2019), la familiarisation des experts en sûreté avec les opérations aéroportuaires avait été identifiée comme une priorité. Les discussions engagées par la représentante de la République du Congo ont en effet souligné la nécessité d'améliorer les connaissances opérationnelles des personnels responsables de la sûreté de l'aviation, en particulier les auditeurs/inspecteurs nationaux.

Ce constat a été pleinement confirmé par l'équipe du Projet CASE sur la base des enseignements des formations au contrôle qualité (bonnes pratiques pour auditeurs nationaux - BPNA). Les retours d'expérience de nombreux BPNA ont mis en évidence l'intérêt d'une meilleure compréhension des opérations aéroportuaires, afin de renforcer les capacités des personnels chargés de superviser la mise en œuvre des mesures de sûreté.

Le Projet CASE a donc élaboré

une nouvelle formation dont l'objectif consiste à améliorer le contrôle qualité dans le domaine de la sûreté de l'aviation, même si le contenu du cours va au-delà de la sûreté de l'aviation elle-même. L'Agence nationale de l'Aviation civile (ANAC) de la République du Congo s'est vu proposer d'accueillir la première édition. Des hauts responsables de l'ANAC ont ouvert et clôturé les travaux associés, et le Directeur général de l'ANAC, M. Serge Florent Dzota, a rencontré les instructeurs et les stagiaires le premier jour.

Le cours pilote s'est déroulé sur trois jours à Brazzaville. Il a réuni dix participants – tous auditeurs nationaux, de l'ANAC pour la plupart, mais aussi des douanes, de la police aéroportuaire et du gestionnaire – encadrés par deux experts des opérations des aéroports et des transporteurs aériens, chacune possédant une vaste expérience du travail au sein d'un aéroport, au titre de diverses fonctions

et dans différentes régions. Le cours comprenait non seulement de nombreux supports (vidéos, visuels, exemples de documents opérationnels, etc.), mais prévoyait également des observations sur le terrain, sous forme de binômes avec différentes catégories d'employés, organisées avec le soutien de l'ANAC et de la société d'assistance en escale.

Les participants ont tous salué l'intérêt de cette familiarisation, reconnaissant n'être pas pleinement conscients du nombre et de la diversité des métiers sur un aéroport. Ils ont notamment indiqué qu'une meilleure connaissance des environnements de travail et des objectifs/contraintes des différents personnels chargés des opérations leur permettrait d'effectuer leurs propres tâches d'inspection plus efficacement.

Le contenu sera affiné sur la base des enseignements du cours pilote, et une version en anglais sera également développée. ●





## »» Le Projet CASE accueille de nouveaux États partenaires

Les activités menées depuis le numéro précédent de CASE News dans le domaine du contrôle qualité ont conduit à l'engagement de nouveaux États dans le Projet.

Tout d'abord, une formation aux bonnes pratiques pour auditeurs nationaux de niveau 1 (BPNA1) mise en œuvre dans un cadre sous-régional en Zambie (13-17 mai 2019) a permis à l'État hôte de devenir le 29<sup>ème</sup> État partenaire du Projet CASE, et à l'Angola, qui a également bénéficié de cette activité, le 30<sup>ème</sup>. En outre, l'Angola a reçu une formation BPNA1 un mois plus tard pour ses propres auditeurs nationaux.

L'Égypte est ensuite devenue le 31<sup>ème</sup> État à bénéficier des activités opérationnelles du Projet (BPNA1,

7-11 juillet), suivie du Rwanda (BPNA1, 6-9 août). Sont venus ensuite s'ajouter le Burundi (33<sup>ème</sup> État partenaire) et le Sud-Soudan (34<sup>ème</sup>) à l'issue des deux sessions d'un BPNA1 organisé dans un format sous-régional durant la deuxième quinzaine d'août (19-23 et 26-30) en Tanzanie, déjà État partenaire depuis une activité de lutte anti-ManPADS l'année dernière. Cette formation s'est déroulée avec le soutien de l'*East African Community – Civil Aviation Safety and Security Oversight Agency*, les trois États concernés (Burundi, Sud-Soudan et Tanzanie)

étant membres de cette organisation.

Autres BPNA menés par le Projet CASE au cours de cette période, outre les six précités :

- Cap-Vert (État hôte), Sao Tomé-et-Principe et Mozambique, BPNA2, mai 2019
- Ouganda (État hôte), Botswana et Eswatini, BPNA2, mai 2019
- Ghana (État hôte), Malawi et Zimbabwe, BPNA2, juillet 2019
- Sénégal, BPNA2, août 2019
- Jordanie, BPNA-fret, septembre 2019 ●

## ACTIVITÉS DE MENTORING

### »» Poursuite de la mise en œuvre des activités anti-ManPADS

Dakar, 17-21 juin 2019

Conakry, 9-20 septembre 2019

Ces derniers mois, le Projet CASE a conduit deux missions supplémentaires destinées à faire face à la menace représentée par les ManPADS et autres armes d'infanterie contre les aéronefs au sol ou en vol.

Du fait que ces activités se sont déroulées dans des pays francophones, elles ont été organisées et menées dans le cadre du Projet par la Direction générale de l'Aviation civile (DGAC) française, laquelle conduisait des équipes interministérielles composées de personnels de la DGAC, de la Gendarmerie des transports aériens et de l'Armée de l'Air.

La mission en République de Guinée a représenté pour ce pays l'activité de lancement du processus comprenant plusieurs phases qui est proposé aux États partenaires. Cette activité a réuni 21 participants éma-

nant de toutes les entités impliquées dans l'évaluation de la menace ManPADS et la définition de mesures de prévention, tant au niveau national que local. Les stagiaires étaient donc issus du contrôle aérien, de l'autorité de l'aviation civile, de l'exploitant aéroportuaire et de toutes les forces de l'ordre concernées (gendarmerie, douanes, police, armée de l'air, marine et pompiers). Les outils, techniques et formations fournis sur le terrain ont été appuyés par plusieurs interventions des autorités civiles et militaires au cours de l'activité, dont le Directeur général de l'Autorité guinéenne de l'Aviation civile (AGAC), M. Elhadj Mamady Kaba.

L'identification des sites de lancement potentiels et l'évaluation de la vulnérabilité de chaque site sur la base de la description de leurs caractéristiques



téristiques spécifiques, c'est-à-dire la réalisation de dossiers d'objectifs, seront examinées dans le cadre d'une prochaine mission de suivi (phase II) entreprise dans le cadre du Projet CASE, sous réserve de l'accord de l'AGAC.

La mission effectuée au Sénégal en juin 2019 était pour sa part la troisième. Cette activité supplémentaire visait à compléter le cycle entamé et poursuivi dans les années précédentes du Projet CASE, en juillet 2016 et avril 2018. ●

## »» Activité de suivi pour les tests dissimulés au profit de la Namibie | Windhoek, 23-26 septembre 2019

Cette activité avait été demandée par l'Autorité de l'Aviation civile de Namibie (NCAA) à la suite de l'activité initiale consacrée aux tests de sûreté dissimulés, menée à Windhoek en janvier 2019. Une session de suivi axée sur le coaching des auditeurs nationaux dans la préparation et la conduite des tests dissimulés et le partage des bonnes pratiques sur les aspects pratiques des tests dissimulés devait ainsi aider effectivement la NCAA à mettre en œuvre et améliorer son programme de tests.

La mission sur site a été préparée sur la base d'une revue des protocoles de tests existants développés par la NCAA. L'équipe utilisée était composée cette fois d'un expert de l'équipe du Projet CASE et d'un expert détaché par l'Autorité de l'Aviation civile du Royaume-Uni et était donc partiellement renouvelée par rapport à celle qui avait conduit l'activité initiale.



Cette activité de quatre jours sur l'Aéroport international Hosea Kutako a permis de procéder à 39 tests dissimulés dans dix domaines spécifiques de la sûreté de l'aviation, et a réuni au total 19 participants issus de la NCAA, de l'exploitant aéroportuaire, de la police namibienne et de la compagnie Air Namibia.

Le débriefing de l'activité comprenait une évaluation des tests effec-

tués et une série de recommandations portant sur les sujets suivants : la répartition entre les tests non dissimulés et dissimulés, la méthodologie des tests – y compris l'utilisation d'un modèle de reporting que l'équipe a décidé de développer sur le terrain – la standardisation des objets tests et les implications des tests dissimulés pour la culture de sûreté. ●

## »» Participation aux inspections nationales dans les États membres de la CEAC | Lisbonne, 18-22 novembre 2019

À l'instar de la formation sur les opérations aéroportuaires précédemment décrite, il s'agit d'une nouvelle activité offerte dans le cadre du Projet CASE, et qui résulte également des discussions qui se sont déroulées à Bruxelles en juin de cette année lors de la dernière réunion du comité de pilotage du Projet CASE.

L'objectif de ce mentoring est de continuer à renforcer les connaissances et compétences des auditeurs

nationaux d'un État partenaire en partageant en prise directe et sur le terrain l'expérience de leurs homologues d'un État membre de la CEAC.

La première activité mise en œuvre a réuni les auditeurs nationaux du Cap-Vert et du Portugal, grâce au précieux soutien de l'*Autoridade Nacional da Aviação Civil* (ANAC). Deux auditeurs nationaux du Cap-Vert ont été intégrés en tant qu'observateurs à une équipe d'audit de l'ANAC qui,

dans le cadre de son programme régulier de contrôle qualité, a réalisé un audit de l'Aéroport international Humberto Delgado de Lisbonne, du 18 au 22 novembre 2019.

Les deux experts nommés par le Cap-Vert, et approuvés par l'équipe du Projet CASE sur la base de leurs profils, avaient déjà suivi une formation aux bonnes pratiques pour auditeurs nationaux de niveau 1 (BPNA1) dans le cadre du Projet CASE (en avril 2018, suivie d'un BPNA2 en mai 2019), et possèdent une expérience significative de la réalisation d'activités de contrôle de conformité (audits ou inspections) dans leur pays d'origine.

À l'issue de l'activité, chaque expert a rédigé un rapport sur les principaux enseignements tirés dans le domaine du contrôle qualité et les domaines d'amélioration possibles concernant leurs propres méthodes d'inspection, activités et organisation d'ensemble. ●



## »» Partenariat entre la CEAC et l'ANAC du Portugal dans le cadre de CASE – Atelier sur la culture de sûreté

Sao Tomé, 20-21 mai 2019

Depuis son lancement, le Projet CASE a noué d'étroites relations avec l'*Autoridade Nacional da Aviação Civil* (ANAC, autorité de l'aviation civile du Portugal) pour la mise en œuvre d'activités dans les pays lusophones d'Afrique, lesquelles seront conduites dans cette langue par des experts détachés par l'ANAC. Des activités opérationnelles ont ainsi pu bénéficier aux pays suivants : Mozambique, Cap-Vert, Sao Tomé-et-Principe et Angola. L'un des points forts de cette coopération CEAC/ANAC est la vision du Président du Conseil d'administration de l'ANAC, M. Luis Ribeiro, et le rôle de Mme Carla Pinto, Directrice du Bureau de la Facilitation et de la Sûreté au sein de l'ANAC.

Outre les activités nationales, ce partenariat constant avec l'ANAC a

permis d'organiser des ateliers, dans les cadres conjoints du Projet CASE et de la *Comunidade das Autoridades de Aviação Civil Lusófonas* (CAACL). Après le premier événement de ce type consacré à la sûreté du fret et de la poste (Mozambique, avril 2017, comme indiqué dans notre numéro 3), le deuxième atelier CASE/CAACL, axé sur la culture de la sûreté, a été accueilli par Sao Tomé-et-Principe. Vingt-sept experts des quatre États susmentionnés, mais aussi de Guinée-Bissau, ont discuté des enjeux, expériences et bonnes pratiques liés à la mise en œuvre de la culture de sûreté au sein de leurs organisations respectives, sous la direction d'intervenants de l'ANAC, des États partenaires concernés et de l'industrie (TAP Air Portugal, Portway).



À noter que l'événement a été inauguré par M. Osvaldo Abreu, ministre des Travaux Publics, des Infrastructures, des Ressources naturelles et de l'Environnement de Sao Tomé-et-Principe. ●

## »» Discussions sur les menaces actuelles contre l'aviation civile avec les États de l'UEMOA et de la CEDEAO

Lomé, 4-5 septembre 2019



Vingt-neuf participants de treize États partenaires ont activement contribué aux discussions sur les menaces existantes et émergentes qui pèsent sur l'aviation civile et, durant la session finale, sur les moyens d'y faire face. Le Projet CASE a choisi de se concentrer sur les menaces suivantes : engins explosifs improvisés et autres explosifs, menaces internes, menaces pour la sûreté côtière et RPAS, outre une présentation globale de l'ensemble des menaces à venir.

L'atelier étant organisé conjointement avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et ouvert aux États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), sept des huit États membres de l'UEMOA y ont participé, ainsi que treize des quinze pays membres de la CEDEAO.

M. Adama Niang, Directeur de la Sûreté et Facilitation au Sénégal, a animé cet atelier et guidé les présentations et discussions, auxquelles ont pris part comme pour chaque activité de ce type des intervenants issus à la fois des États partenaires (Ghana, Niger, Nigeria et Afrique du Sud), des États membres de la CEAC (Allemagne, Espagne, France, Portugal et Royaume-Uni) et de l'industrie (aéroports de Bruxelles et de Gatwick). L'événement a été officiellement ouvert et clôturé par le colonel Dokisime Gnama Latta, Directeur général de l'Agence nationale de l'Aviation civile du Togo, laquelle a apporté un soutien significatif et continu pour l'organisation concrète de cette activité et l'accueil des participants. ●

## »» Deuxième atelier CASE sur l'analyse comportementale

Marrakech, 15-16 octobre 2019

Environ un an après le premier atelier du Projet CASE sur l'analyse comportementale, organisé conjointement avec la Commission africaine de l'Aviation civile (CAFAC) au Ghana en novembre 2018, un deuxième atelier consacré au même sujet a été organisé avec l'Organisation arabe de l'aviation civile (ACAO) au profit de ses États membres.

Ouvert par M. Abdennabi Manar, Directeur général de l'ACAO, et animé par la modératrice du groupe d'étude de la CEAC sur l'analyse comportementale, Mme Carmen Feijoo Fernandez de la *Guardia Civil* espagnole, l'atelier a réuni des intervenants d'Allemagne (Police fédérale), des Pays-Bas (Maréchaussée royale), de Roumanie (Aéroports de Bucarest), de Suisse (Office fédéral de l'Aviation civile), du Royaume-Uni (autorité de l'aviation civile) et des États-Unis (*Transportation Security Administra-*

*tion*). Ils ont conjugué leurs efforts pour introduire auprès des participants des questions essentielles telles que la stratégie de mise en œuvre et les facteurs clés de succès d'un programme d'analyse comportementale, la sélection et la formation des agents

d'analyse comportementale, les indicateurs clés de performance, ou encore la contribution de l'analyse comportementale à une approche de gestion des risques.

L'atelier a réuni 30 participants issus de 14 États partenaires. ●



## »» Détachement par l'Ouganda d'un expert au sein de l'équipe CASE

Mme Jane Nakimu de l'Autorité ougandaise de l'Aviation civile a été détachée auprès de l'équipe du Projet CASE en tant qu'expert en sûreté de l'aviation, du 1<sup>er</sup> juillet au 24 octobre 2019. Elle était la deuxième responsable ainsi détachée par un État partenaire, succédant à Mme Issoufou Mouniratou Tchado, du Niger, laquelle a appartenu à l'équipe du Projet de décembre 2018 à mai 2019.

Mme Nakimu a le titre de manager pour la sûreté et de la facilitation au sein du Département de la Supervision et de la Conformité de l'Autorité

ougandaise de l'Aviation civile. Avant de rejoindre l'équipe du Projet CASE, elle avait été le point de contact pour discuter et organiser des activités en Ouganda, et avait déjà participé au Projet en tant qu'expert régional.

Au cours des quatre mois qu'elle a passés au sein de l'équipe du Projet, Mme Nakimu a conduit plusieurs activités dans les États partenaires en tant qu'instructeur pour les formations dédiées aux bonnes pratiques pour auditeurs nationaux, et a également contribué à l'élaboration de contenus relatifs à des activités en cours de développement. ●

CASE NEWS, La publication bi-annuelle du Projet CASE  
N° 8 – Hiver 2019

Directrice de publication : Patricia Reverdy  
Rédacteur : Antoine Zannotti  
Conception : Bernard Artal Graphisme  
Ph: © ECAC

Pour plus d'informations sur le contenu de ce numéro et le Projet CASE :

Antoine Zannotti,  
Coordinateur du Projet CASE  
azannotti@ecac-ceac.org  
+33 1 46 40 37 69

